

Le parquet espagnol requiert 2 ans de prison contre Neymar



La Havane, 23 nov. (RHC/PL/AFP) «Deux ans de prison, une inhabilitation de trois ans pour l'exercice d'une profession industrielle ou commerciale et une amende de dix millions» ont été requis mercredi contre Neymar pour son transfert présumé frauduleux au FC Barcelone. L'attaquant est accusé d'avoir tenté de dissimuler à un fonds financier brésilien le montant réel de son transfert.

Dans un premier temps, le Barça avait officiellement chiffré le transfert du joueur depuis le club brésilien de Santos à 57,1 millions d'euros: 40 millions pour la famille de Neymar, 17,1 pour Santos. Mais selon la justice espagnole, il a en réalité coûté au moins 83,3 millions. Une partie de la somme aurait servi à réserver Neymar, pour qu'il n'examine pas d'offres concurrentes, d'où la "corruption" entre particuliers. Par ailleurs, il y aurait escroquerie en raison de la dissimulation du montant réel du transfert. La justice espagnole enquête après une plainte de la société brésilienne DIS, détentrice d'une partie des droits du footballeur, qui s'estime lésée. DIS, qui avait reçu 6,8 millions d'euros sur les 17,1 versés au FC Santos pour le transfert, estime que Neymar et le FC Barcelone se sont organisés pour lui cacher le montant réel et ainsi lui reverser moins d'argent. Il souhaite en revanche une peine de deux ans de prison et dix millions d'euros d'amende pour Sandro Rosell et requiert de surcroît trois ans pour un délit d'escroquerie. En Espagne, les peines inférieures ou égales à deux ans sont rarement exécutées, sauf en cas de récidive. Si le tribunal suit le parquet, Rosell pourrait donc vraiment faire un séjour en prison.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/deportes/112971-le-parquet-espagnol-requiert-2-ans-de-prison-contre-neymar>



Radio Habana Cuba